

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 223

26 janvier 2012

SOMMAIRE

Afflux	10662	Multi Manager Access II	10665
Air Syndication S.C.A.	10666	Nabors Lux Finance 1	10679
BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l.	10673	Nabors Offshore Americas Sàrl	10679
B.O.B. International Travel Agency Sàrl	10658	NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l.	10682
Bullen Group S.A.	10660	NYX S.A.	10683
Carrelages Santos S.à r.l.	10700	Objekt Electricité	10683
Centar Investments (Asia) S.à r.l.	10676	Oronat S.A.	10683
CEREP III F S.à r.l.	10697	Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA	10691
Chiron US S.à r.l.	10679	Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A.	10692
Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l.	10683	Parlay Finance Company S.A.	10695
Cz2 Spa S.à r.l.	10693	Penta Consulting S.à r.l.	10695
Kornerlux S.A.	10658	Placements Financiers et Industriels S.A.	10696
Kornerlux S.A.	10658	Planet Luxembourg Asbl	10692
Larix S.A.	10659	Presss S.à r.l.	10696
LCG International A.G.	10659	ProServices Management S.à r.l.	10692
Lux-Espace Vert, s.à r.l.	10660	PSA Finance S.C.S.	10696
Luxroyal Management S.A.	10660	Quadriga Consult S.A.	10697
Magali S.A.	10666	Resources and Infrastructure Develop- ment Management S.à r.l.	10697
Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l.	10661	Resources and Infrastructure Develop- ment S.C.A.	10699
Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l.	10662	Restaurant Le Menhir S.à r.l.	10699
Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l.	10662	RS. Automobile S.à r.l.	10700
Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l.	10665	Safron S.A.	10703
Mediline S.A.	10672	Sailuxfin S.A.	10704
MENUISERIE & CONFORT Lux S.à r.l.	10672	Samatrika Associates Luxembourg S.A.	10704
Mersch-Kieffer S.C.I.	10673	Scan Investors Group S.A.	10700
Moda Finance S.A.	10704	S-DENTAL S.A.	10700
Mondichim S.A.	10673	Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., SPF	10703
MP Kings Lyric S.à r.l.	10676	State Street Services (Luxembourg) S.A.	10703
MP Kings North 1 S.à r.l.	10676	S.T. Sharesmarket S.à r.l.	10700
MP Kings North 2 S.à r.l.	10676	Utah JV S.à r.l.	10697
MP Kings Retail S.à r.l.	10678		
MP Kings South S.à r.l.	10678		

Kornerlux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.325.

Le contrat de domiciliation entre VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. et KORNERLUX SA, signé le 28 décembre 2001, a été résilié le 21 décembre 2011. VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. dénonce l'utilisation de l'adresse suivante, 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme siège social de la société, KORNERLUX SA, RCS Luxembourg B 57325.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176133/11.

(110205124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Kornerlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.325.

Messieurs Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte, demeurant à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, Daan Martin, demeurant à Kievitstraat 17, B-2920 Kalmthout, et Niels Aakrann, demeurant à 18 rue Gritt, L-6185 Gonderange, ont démissionné comme administrateurs de la société, KORNERLUX SA, RCS Luxembourg B 57325, le 21 décembre 2011.

VAINKER & ASSOCIATES S.à r.l. a déposé son mandat comme commissaire aux comptes de la société, KORNERLUX SA, RCS Luxembourg B 57325, le 21 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176134/14.

(110205127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

B.O.B. International Travel Agency Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 57.546.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend elf, den dreizehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herrn Yong ZHANG, Geschäftsmann, geboren in Zheijiang (Volksrepublik China), am 16. Juli 1975, wohnhaft in L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

2.- Herrn Chunlei WANG, Geschäftsmann, geboren in Zheijiang (Volksrepublik China), am 21. Januar 1983, wohnhaft in E-24400 Leon, 4, Ponferrada (Spanien).

Welche Komparenten hier vertreten sind durch Frau Sophie BATARDY, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 1. Dezember 2011,

welche Vollmachten, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Bevollmächtigte und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchen ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "B.O.B. INTERNATIONAL TRAVEL AGENCY S.à r.l.", mit Sitz in L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 57.546 (NIN 1996 2412 435), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitze in Junglinster, am 20. November 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 159 vom 2. April 1997, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Tom METZLER, mit dem Amtssitze in Luxemburg-Bonneweg, am 16. März 2004, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 486 vom 8. Mai 2004;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard LECUIT, mit dem Amtssitze in Luxemburg, am 6. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 246 vom 24. Februar 2007..

II.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,-EUR) beläuft, aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,-EUR).

III.- Dass die Komparenten die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft sind.

IV.- Dass die Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

V.- Dass die Gesellschaft B.O.B. INTERNATIONAL TRAVEL AGENCY S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Komparenten beschließen die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren, im Verhältnis ihrer Beteiligung an der aufgelösten Gesellschaft.

VII.- Dass die Komparenten die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennen.

VIII.- Dass die Komparenten, handelnd als Liquidatoren, erklären alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass sie persönlich, im Verhältnis zu ihrer Beteiligung, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleisten.

IX.- Dass den Geschäftsführern Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

X.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

XI.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am früheren Gesellschaftssitz beim Herrn Yong ZHANG in L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise aufbewahrt werden.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2011. Relation: ECH/2011/2180. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Dezember 2011.

Référence de publication: 2011173959/55.

(110203148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Larix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 23.556.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue en date du 12 décembre 2011

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2017, les mandats de:

Madame Sylvie THEISEN en tant qu'administrateur et administrateur-délégué, Mesdames Eliane IRTHUM et Caterina SCOTTI en tant qu'administrateurs, toutes trois avec adresse professionnelle au Ibis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg

La société D.S. CORPORATION S.A., ayant son siège social au Ibis, rue Astrid, L-1143 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

LARIX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011176135/17.

(110204555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

LCG International A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 86.354.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Montag, 19.12.2011 um 09.40 Uhr, Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herrn Andrew WILSON wurde aus seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.
2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

Kai-Uwe Berg

geb. am 27.10.1963 in Konstanz

geschäftsansässig: 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Das Amt endet am Tag der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2014 stattfindet.

Luxembourg, den 19.12.2011.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2011176136/19.

(110205465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Lux-Espace Vert, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.494.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176137/10.

(110205429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Luxroyal Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 57.636.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, administrateur et administrateur délégué: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Stéphane Hépineuze, administrateur et administrateur délégué: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mombaya Kimbulu, administrateur et administrateur délégué: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Matthijs Bogers

Administrateur et administrateur délégué

Référence de publication: 2011176140/18.

(110204950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Bullen Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.713.

L'an deux mil onze, le douzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bullen Group S.A., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 164713 et dont le siège social a été transféré de la République de Panama au Grand Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine GIACOMO, employée privée, demeurant professionnellement à L -1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sara PERNET, employée privée, demeurant professionnellement à L -1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir soixante-seize mille huit cent vingt-huit (76.828) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur de la Société, CoPROcess S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 11 Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, RCS Luxembourg B79541.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Giacomo, Sophie Mathot, Sara Pernet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 décembre 2011 LAC / 2011 / 55439. Reçu 12.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173964/61.

(110202105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.492.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176141/15.

(110205382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Matterhorn Capital Data Centre Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.485.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176142/15.

(110205385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Matterhorn Capital DC Bury Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 155.494.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176143/15.

(110205418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Afflux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 165.394.

STATUTS

L'an deux mille onze, le treize décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur André BONNEVIALLE, gérant de société, demeurant à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter.
- 2) Madame Marie Dominique RAFFY, épouse BONNEVIALLE, gérante de société, demeurant à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "AFFLUX" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacé à l'intérieure de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet toute prestation de services, aux entreprises et aux particuliers dans les domaines administratifs, techniques, commerciaux, de communication.

La Société a aussi pour objet l'ingénierie en informatique et en communication, l'élaboration, la conception et le traitement de logiciels et progiciels, le conseil et l'assistance dans le domaine des nouvelles technologies.

La Société pourra acheter et vendre tous matériels informatiques ou de communication, logiciels et progiciels.

La Société a pour objet toute prestation de services en ingénierie du bâtiment, suivi de travaux, la réalisation d'études, d'états et de diagnostics techniques et toutes prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société pourra acheter et vendre tout matériel et produits relatifs aux domaines du bâtiment, aménagements, agencements et mobiliers.

La Société pourra également effectuer toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés à Luxembourg ou dans tous autres pays.

La Société pourra aussi exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique et elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) parts d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1er sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants, préqualifiés, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Monsieur André BONNEVIALLE, préqualifié, deux cent soixantedix-neuf parts sociales,	279
2) Madame Marie Dominique RAFFY, épouse BONNEVIALLE, préqualifiée, neuf cent soixante et une parts sociales,	961
Total: mille deux cent quarante parts sociales,	1.240

Les mille deux cent quarante parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions des associés

Et aussitôt, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à 2, rue Gabriel Lippmann, (Parc d'activité Syrdall 2), L-5365 Munsbach;
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un);
3. Monsieur André BONNEVIALLE, gérant de société, né à Toulon (France), le 15 février 1961, demeurant à L-2523 Luxembourg, 8, rue Jean Schoetter, est nommé gérant pour une durée illimitée, avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa seule signature.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BONNEVIALLE, M. D. RAFFY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 décembre 2011. LAC/2011/55782. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173915/145.

(110202370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176144/15.

(110205360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 15 novembre 2011

- Sont réélus au Conseil d'Administration:

* M. Thomas Rose, président du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

* M. Christian Maurer, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

* M. Thomas Portmann, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, Pelikanstrasse 19, CH-8001 Zurich, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Pour Multi Manager Access II

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Benjamin Wacker

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011176146/21.

(110205435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Magali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 28.651.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 08 décembre 2011

L'Assemblée Générale nomme administrateur en remplacement de Me Yves KASEL, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg:

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg représentant permanent de la société PRESIDENTIAL PARTNERS S.A

M. Georges CLOOS, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

L'Assemblée Générale renomme administrateurs:

- M. Claude PAULY, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924- Luxembourg

- M. Georges CLOOS, docteur en droit, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

L'Assemblée Générale renomme Me Georges CLOOS comme représentant permanent de la société MAGALI S.A.

L'Assemblée Générale nomme commissaire aux comptes en remplacement de PRESIDENTIAL PARTNERS S.A.

- M. Robert ELVINGER, expert comptable, 16, Val Ste Croix L-1370 - Luxembourg

Le nouveau conseil d'administration est composé de trois administrateurs pour une durée de trois ans:

- M. Georges CLOOS, docteur en droit, (représentant permanent de la société) 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

- M. Claude PAULY, avocat, 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg

- PRESIDENTIAL PARTNERS S.A., 43, rue Emile Lavandier L-1924 - Luxembourg et le nouveau commissaire aux comptes pour une durée de trois ans:

- M. Robert ELVINGER, expert comptable, 16, Val Ste Croix L-1370 - Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale statutaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 2011176147/31.

(110204936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Air Syndication S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 133.432.

—
In the year two thousand and eleven, on the seventh of December;

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of AIR SYNDICATION S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 52-54 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.432 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 23, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2852 of December 8, 2007.

The articles of association of the Company have been amended pursuant to deeds of the said notary Jean SECKLER:

- on August 19, 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2422 of October 3, 2008;

- on October 15, 2008, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2740 of November 11, 2008; and

- on May 26, 2009, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1225 of June 25, 2009.

The meeting is presided by AIR S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.618, here duly represented, by virtue of a proxy given under private seal, by Mr. Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman appoints as secretary Mr. Romain SAZOS, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

and the meeting elects as scrutineer Mr. Guillaume DEFLANDRE, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

The chairman requests the notary to act that:

I.- (i) AIR S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133.618 ("AIR S.à r.l."), (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands ("ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP"), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership, whose ultimate general partner is Argan Capital Management (Jersey) Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands ("ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP") and (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership whose manager is Argan Capital Advisors LLP, a partnership registered under the laws of Jersey, having its registered office at 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (United Kingdom) ("ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP"), are the shareholders of the Company (the "Shareholders"), all duly represented by Mr. Vincent LINARI-PIERON, prenamed, by virtue of four proxies given under private seal. The before said proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 1,000 (one thousand) unlimited shares and the 326,375 (three hundred twenty-six thousand three hundred seventy-five) limited shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 130,001 (one hundred thirty thousand and one Euros) by the incorporation of available reserves of the Company, so as to raise it from its current amount of EUR 327,375 (three hundred twenty-seven thousand three hundred and seventy-five Euros) to EUR 457,376 (four hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-six Euros) by the issuance of 130,001 (one hundred thirty thousand and one) new limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of share capital of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been unanimously resolved:

First resolution:

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 130,001.- (one hundred thirty thousand and one Euros) by the incorporation of available reserves of the Company into its share capital (the "Capital Increase") so as to raise it from its current amount of EUR 327,375.- (three hundred twenty-seven thousand three hundred and seventy-five Euros) to EUR 457,376.- (four hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-six Euros) by the issuance of 130,001 (one hundred thirty thousand and one) new limited shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the "New Limited Shares").

The Shareholders noted that further to a board resolution taken on December 6, 2011, AIR S.à r.l., acting in its quality as unlimited shareholder of the Company, has given its consent to the Capital Increase and has waived its rights to subscribe to the New Limited Shares.

The Shareholders unanimously resolve that the New Limited Shares will be allocated into the different classes of shares of the Company as follows:

- Class A Limited Shares: 12,992 (twelve thousand nine hundred ninety-two);
- Class B Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class C Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class D Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class E Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class F Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class G Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class H Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one);
- Class I Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one); and

- Class J Limited Shares: 13,001 (thirteen thousand and one).

DISTRIBUTION OF THE NEW LIMITED SHARES

The 130,001 (one hundred thirty thousand and one) New Limited Shares following the Capital Increase will be allocated among the Shareholders as follows:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 114,845 (one hundred fourteen thousand eight hundred forty-five) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 11,480 (eleven thousand four hundred and eighty);
- Class B Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class C Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class D Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class E Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class F Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class G Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class H Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five);
- Class I Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five); and
- Class J Limited Shares: 11,485 (eleven thousand four hundred and eighty five).

ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 7,240 (seven thousand two hundred and forty) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class B Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class C Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class D Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class E Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class F Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class G Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class H Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four);
- Class I Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four); and
- Class J Limited Shares: 724 (seven hundred twenty-four).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP:

7,916 (seven thousand nine hundred and sixteen) New Limited Shares, allocated as follows:

- Class A Limited Shares: 788 (seven hundred eighty-eight);
- Class B Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class C Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class D Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class E Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class F Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class G Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class H Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two);
- Class I Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two); and
- Class J Limited Shares: 792 (seven hundred ninety-two).

Availability of the reserves

The chairman reported that the amount of the aggregate available reserves of the Company (the "Aggregate Available Reserves") is evidenced by, inter alia, an intermediary balance sheet of the Company dated December 6, 2011 which shows that this amount is at least equal to the amount of available reserves to be incorporated into the share capital of the Company.

The amount and the availability of the Aggregate Available Reserves have been certified to the undersigned notary by a report of the management of the Company and a report of the supervisory board of the Company, both dated December 6, 2011, which state in essence that:

1. Based on generally accepted accountancy principles, the amount of the Aggregate Available Reserves per the attached balance sheet is at least equal to the amount of available reserves to be incorporated into the share capital of the Company and since the date of the balance sheet, no changes have occurred which would have depreciated the amount of the Aggregate Available Reserves; and

2. No changes have occurred which would make any part of the Aggregate Available Reserves unavailable.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the Capital Increase as described above, first paragraph which from now on shall read as follows:

« **Art. 6. Share Capital.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 457,376 (four hundred fifty-seven thousand three hundred seventy-six Euros) divided into 456,376 (four hundred fifty-six thousand three hundred seventy-six) limited shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) held by the Limited Shareholders (the «Limited Shares») (Actions de Commanditaires), consisting in multiple classes of Limited Shares (the «Classes of Limited Shares») as follows: a) 45,628 (forty-five thousand six hundred and twenty-eight) Class A Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), b) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class B Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), c) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class C Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), d) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class D Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), e) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class E Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), f) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class F Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), g) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class G Limited Shares with a nominal value of EUR-1 (one Euro), h) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class H Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro), i) 45,637 (forty-five thousand six hundred and thirty-seven) Class I Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and j) 45,652 (forty-five thousand six hundred and fifty-two) Class J Limited Shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) and 1,000 (one thousand) unlimited shares held by the General Shareholder (the «Unlimited Shares») (Actions de Commandité) with a nominal value of EUR 1 (one Euro).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand six hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze, le sept décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AIR SYNDICATION S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.432 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2852 du 8 décembre 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER:

- le 19 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2422, le 3 octobre 2008;
 - le 15 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2740, le 11 novembre 2008;
- et
- le 26 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1225, le 25 juin 2009.

L'assemblée est présidée par AIR S.à r.l., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.618, ici dûment représentée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, par Monsieur Vincent LINARI-PIERRON, avocat, domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Romain SAZOS, avocat, domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Guillaume DEFLANDRE, avocat, domicilié professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

Le président demande au notaire d'établir que:

I.- (i) AIR S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.618 («AIR S.à r.l.»), (ii) ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands («ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP»), (iii) ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership, dont l'ultime associé général est Argan Capital Management (Jersey) Limited, constituée sous les lois de Jersey, ayant son principal établissement à Ogier House, the Esplanade, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands («ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP») et (iv) ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP, une limited partnership dont le manager est Argan Capital Advisors LLP, un partnership constitué sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles ayant son principal établissement au 15-17 Grosvenor Gardens, London, SW1W 0BD, (United Kingdom) («ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP»), sont les actionnaires de la Société (les "Actionnaires"), tous ici représentés par Maître Vincent LINARI-PIERON, précité, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les (i) 1.000 (mille) actions de commandités et les (ii) 326.375 EUR (trois cent vingt-six mille trois cent soixante-quinze) actions de commanditaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont les Actionnaires reconnaissent expressément avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 130.001,-EUR (cent trente mille et un Euros) par incorporation de réserves disponibles de la Société, afin de le porter de son montant actuel de 327.375,-EUR (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze Euros) à un nouveau montant de 457.376,-EUR (quatre cent cinquante sept mille trois cent soixante-seize Euros) par l'émission de 130.001 (cent trente mille et une) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) chacune;

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital social; et

3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 130.001,-EUR (cent trente mille et un Euros) par incorporation de réserves disponibles de la Société (l'«Augmentation de Capital») afin de le porter de son montant actuel de 327.375,-EUR (trois cent vingt-sept mille trois cent soixante-quinze Euros) à un nouveau montant de 457.376,-EUR (quatre cent cinquante sept mille trois cent soixante-seize Euros) par l'émission de 130.001 (cent trente mille et une) nouvelles actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Actions de Commanditaires»).

Les Actionnaires ont pris note que suite à une résolution du conseil de gérance prise en date du 6 décembre 2011, Air S.à r.l, en sa qualité d'actionnaire commandité, a donné son consentement à l'Augmentation de Capital et a renoncé à son droit à souscrire aux Nouvelles Actions de Commanditaires.

Il est décidé à l'unanimité que les Nouvelles Actions de Commanditaires seront réparties entre les différentes classes d'actions de commanditaires, comme suit:

- Actions de Commanditaires de Classe A: 12.992 (douze mille neuf cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de Classe B: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe C: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe D: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe E: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe F: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe G: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe H: 13.001 (treize mille et une);
- Actions de Commanditaires de Classe I: 13.001 (treize mille et une); et
- Actions de Commanditaires de Classe J: 13.001 (treize mille et une).

DISTRIBUTION DES NOUVELLES ACTIONS DE COMMANDITAIRES

Les 130.001 (cent trente mille et une) Nouvelles Actions de Commanditaires consécutives à l'Augmentation de Capital seront réparties entre les Actionnaires comme suit:

ARGAN CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP: 114.845 (cent quatorze mille huit cent quarante-cinq) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 11.480 (onze mille quatre cent quatre vingt);
- Actions de Commanditaires de classe B: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe C: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe D: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe E: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe F: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe G: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe H: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq);
- Actions de Commanditaires de classe I: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq); et
- Actions de Commanditaires de classe J: 11.485 (onze mille quatre cent quatre vingt-cinq).

- ARGAN CAPITAL B LIMITED PARTNERSHIP: 7.240 (sept mille deux cent quarante) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe B: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe C: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe D: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe E: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe F: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe G: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe H: 724 (sept cent vingt-quatre);
- Actions de Commanditaires de classe I: 724 (sept cent vingt-quatre); and
- Actions de Commanditaires de classe J: 724 (sept cent vingt-quatre).

ARGAN EXECUTIVE CO-INVESTMENT LIMITED PARTNERSHIP:

7.916 (sept mille neuf cent seize) Nouvelles Actions de Commanditaires réparties comme suit:

- Actions de Commanditaires de classe A: 788 (sept cent quatre vingt huit);
- Actions de Commanditaires de classe B: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe C: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe D: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe E: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe F: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe G: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe H: 792 (sept cent quatre vingt douze);
- Actions de Commanditaires de classe I: 792 (sept cent quatre vingt douze); et
- Actions de Commanditaires de classe J: 792 (sept cent quatre vingt douze).

Disponibilité des réserves

Le président indiqua que le montant total des réserves disponibles de la Société (le «Montant Total de Réserves Disponibles») est renseigné par un bilan intermédiaire de la Société daté du 6 décembre, 2011 qui atteste que ce montant est au moins égal au montant des réserves devant être incorporé dans le capital de la Société.

L'existence du Montant Total de Réserves Disponibles a été certifié au notaire soussigné par un rapport émis par le conseil de gérance de la Société et un rapport émis par le conseil de surveillance de la Société, tous deux datés du 6 décembre, 2011, qui énoncent en substance que:

1. Basé sur les principes généraux de comptabilité en vigueur, le Montant Total de Réserves Disponibles renseigné par le bilan ci-joint est au moins égal au montant des réserves devant être incorporé dans le capital de la Société et depuis la date du bilan, aucun changement n'est intervenu qui aurait diminué le Montant Total de Réserves Disponibles; et

2. Aucun changement n'est intervenu qui pourrait rendre indisponible tout ou partie du Montant Total de Réserves Disponibles.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident à l'unanimité de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'Augmentation de Capital décrite ci-dessus, premier paragraphe qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 457.376,-EUR (quatre cent cinquante sept mille trois cent soixante-seize Euros), divisé en 456.376 (quatre cent cinquante six mille trois cent soixante-seize)

actions de commanditaires d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) détenues par les Actionnaires Commanditaires (les «Actions de Commanditaires»), consistant en de multiples classes d'Actions de Commanditaires (les «Classes d'Actions de Commanditaires») comme suit: a) 45.628 (quarante-cinq mille six cent vingt-huit) Actions de Commanditaires de Classe A d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), b) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe B d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), c) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe C d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), d) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe D d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), e) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe E d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), f) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe F d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), g) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe G d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), h) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe H d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro), i) 45.637 (quarante-cinq mille six cent trente-sept) Actions de Commanditaires de Classe I d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) et j) 45.652 (quarante-cinq mille six cent cinquante deux) Actions de Commanditaires de Classe J d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro) et 1.000 (mille) actions de commandités détenues par l'Actionnaire Commandité (les «Actions de Commandité») d'une valeur nominale de 1,-EUR (un Euro)."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée, le président a ensuite clôturé l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille six cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, R. SAZOS, G. DEFLANDRE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2011. LAC/2011/54721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173922/332.

(110202877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

MENUISERIE & CONFORT Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 137.684.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176149/10.

(110205270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Mediline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3393 Roedgen, 7, rue Letschheck.

R.C.S. Luxembourg B 83.328.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28/11/2011

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de révoquer l'ancien commissaire aux comptes et ceci à effet immédiat: FIDUPLAN S.A. ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87 allée Léopold Goebel

Et décide de nommer le nouveau commissaire aux comptes pour une durée indéterminée:

FINPART S.A., ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 7A, Am Brill, B 92961

Pour MEDILINE s.a.

Signature

Référence de publication: 2011176148/14.

(110205267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Mersch-Kieffer S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 96, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg E 225.

—
Compte rendu de l'assemblée générale extraordinaire du 06.10.2011

Résolution

Est nommé gérant Monsieur Joseph Constant MERSCH, domicilié 1 rue Auguste Dutreux, L-1899 Kockelscheuer.

Référence de publication: 2011176150/10.

(110204639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Mondichim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.221.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 08 novembre 2011,

- que le siège social de la société a été transféré

du 7, Rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg

au 11A, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

- que sont réélus aux postes d'administrateurs, leurs mandats se terminant lors de l'année 2016:

* FIDIGA S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 23598 avec siège social au 30 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg, avec comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders, avec adresse professionnelle au 11A Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

* Madame Marie Paul VAN WAELEM demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

* Madame Marie Joseph RENDERS demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

- qu'est élu au poste de commissaire aux comptes, en remplacement de S.R.E. REVISION S.A., son mandat se terminant lors de l'année 2016:

* EWA REVISION S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 84588 avec siège social au 53 Avenue J.F. Kennedy L - 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011176151/26.

(110204798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.692.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

BlackRock Capital Holdings, Inc., a corporation organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA, registered with the Register of Delaware under number 20-8343733,

here represented by Maître Jérôme Burel, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

by virtue of a proxy under private seal given on December 14, 2011.

Such proxy, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the company BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office in L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 50692, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, dated March 30, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of May 2, 1995, and which articles of association have been lastly amended by deed of Maître Léonie Grethen, notary then residing in Rambruch, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 19, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 374 of March 14, 2007 (the "Company").

II. The corporate capital of the Company is set at EUR 975,550.- (nine hundred seventy-five thousand five hundred fifty euro), represented by 39,022 (thirty-nine thousand twenty-two) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, subscribed and fully paid up.

III. The appearing party, duly represented, then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,025,000.- (one million twenty-five thousand euro) in order to raise it from its present amount of EUR 975,550.- (nine hundred seventy-five thousand five hundred fifty euro) to EUR 2,000,550.- (two million five hundred fifty euro) by the creation and issue of 41,000 (forty-one thousand) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

These 41,000 (forty-one thousand) new shares have been entirely subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by incorporation of part of the free reserves (réserves libres) of the Company for an amount of EUR 1,025,000.- (one million twenty-five thousand euro).

Proof of the existence of the available free reserves for the amount of EUR 1,025,000.- (one million twenty-five thousand euro) has been given to the undersigned notary by the presentation of a certificate dated December 16, 2011, signed by the managers of the Company.

The aggregate amount of EUR 1,025,000.- (one million twenty-five thousand euro), is allotted for EUR 1,025,000.- (one million twenty-five thousand euro) to the corporate capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at two million five hundred fifty euro (EUR 2,000,550.-), represented by eighty thousand twenty-two (80,022) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, subscribed and fully paid-up.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately € 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

BlackRock Capital Holdings, Inc., une société organisée sous les lois de l'État du Delaware ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Ville de Wilmington, Conté de New Castle, Delaware 19801, USA, enregistrée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 20-8343733

ici représentée par Maître Jérôme Burel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme susmentionné, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associée unique de la société BlackRock Operations (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50692, constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195 du 2 mai 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire alors de résidence à Rambruch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 374 du 14 mars 2007 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à EUR 975.550,- (neuf cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante euro) représenté par 39.022 (trente-neuf mille vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune, souscrites et intégralement libérées.

III. La partie comparante, dûment représentée, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.025.000,- (un million vingt-cinq mille euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 975.550,- (neuf cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante euro) à EUR 2.000.550,- (deux millions cinq cent cinquante euro) par la création et l'émission de 41.000 (quarante et un mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune.

Ces 41.000 (quarante et un mille) nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique et elles ont été intégralement libérées par incorporation d'une partie des réserves libres de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.025.000,- (un million vingt-cinq mille euro).

La preuve de l'existence des réserves libres disponibles pour le montant de EUR 1.025.000,- (un million vingt-cinq mille euro) a été rapportée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat daté du 16 décembre 2011, signé par les gérants de la Société.

Le montant total de EUR 1.025.000,- (un million vingt-cinq mille euro) est alloué pour EUR 1.025.000,- (un million vingt-cinq mille euro) au capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent cinquante euro (EUR 2.000.550,-) représenté par quatre-vingt mille vingt-deux (80.022) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, souscrites et intégralement libérées.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à € 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Burel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17218. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173978/117.

(110203273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

MP Kings Lyric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.662.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176152/15.

(110205404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

MP Kings North 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.665.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176153/15.

(110205409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

MP Kings North 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.666.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176154/15.

(110205407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Centar Investments (Asia) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Centar Select Master Ltd, (formerly Centar Investments (Asia) Ltd.), a corporation, organised under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, BVI, Tortola,

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached,

acting as sole shareholder of the company "Centar Investments (Asia) S.à r.l.", (R.C.S Luxembourg, section B number 124.506), having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 5th of February 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 715 on the 26th of April 2007,

The appearer has requested the notary to state that the shareholder deliberates on the following agenda:

1.- Dissolution and liquidation of the Company.

2.- Appointment of Centar Select Master Ltd as liquidator of the Company and granting of the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the law of August 10 1915 on commercial companies, as amended, to the liquidator.

and takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator: "Centar Select Master Ltd", prenamed.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Centar Select Master Ltd, (ci-avant dénommée Centar Investments (Asia) Ltd»), une société existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, BVI, Tortola,

ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée " Centra Investments (Asia) S.à r.l. " (R.C.S. Luxembourg numéro B 124.506), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 février 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 715 du 26 avril 2007,

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il délibère sur l'ordre du jour suivant:

1.- Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2.- Nomination de Centar Select Master Ltd, comme liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs les plus larges et spécialement ceux déterminés par les articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, au liquidateur,

et qu'il prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur: «Centar Select Master Ltd», prénommée.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55211. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173991/91.

(110202338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

MP Kings Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.501,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.704.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176155/15.

(110205417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

MP Kings South S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.672.

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 16 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176156/15.

(110205389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Nabors Lux Finance 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 153.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, pour la période du 28 mai 2010 au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011176157/11.

(110204935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Nabors Offshore Americas Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.191.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 de Nabors Offshore Americas S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.12.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011176158/11.

(110204931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Chiron US S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 164.306.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of November.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Apax US VII, L.P.", having its registered office at/c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014,

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 November 2011.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity is the sole partner of "CHIRON US S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B164306 and incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 October 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have not been amended as from its incorporation (the "Company").

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY US DOLLARS (USD 36,363,640.-) to bring it from its present amount of one EIGHTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED US DOLLARS (USD 18,500.-) to the amount of THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY US DOLLARS (USD 36,382,140.-) by the creation and the issue of THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY (36,363,640) new shares, sub-divided into (i) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class A Shares, (ii) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364)

Class B Shares, (iii) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class C Shares, (iv) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class D Shares, (v) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class E Shares, (vi) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class F Shares, (vii) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class G Shares, (viii) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class H Shares, (ix) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class I Shares and (x) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY-FOUR (3,636,364) Class J Shares, each having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.00) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

The aggregate contribution of FORTY MILLION US DOLLARS (USD 40,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows (i) THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY US DOLLARS (USD 36,363,640.-) to the Company's share capital and (ii) THREE MILLION SIX HUNDRED AND THIRTY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED AND SIXTY US DOLLARS (USD 3,636,360.-) to the Company's legal reserve.

Subscription

"Apax US VII, L.P.", prenamed, has declared to subscribe for THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND SIXTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY (36,363,640) New Shares, and to pay them a total price of FORTY MILLION US DOLLARS (USD 40,000,000.-) by means of a contribution in kind consisting in a claim held against the Company (the "Contributed Claim").

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Claim.

Said valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The sole partner resolves to amend article 6.1 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 6.1.

"6.1 The capital is fixed at THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY US DOLLARS (USD 36,382,140.-) represented by THIRTY-SIX MILLION THREE HUNDRED AND EIGHTY-TWO THOUSAND ONE HUNDRED AND FORTY (36,382,140) shares of one US DOLLAR (USD 1.-) each, divided into (i) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) THREE MILLION SIX HUNDRED THIRTY-EIGHT THOUSAND TWO HUNDRED FOURTEEN (3,638,214) ordinary shares of class J (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares"), each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Third resolution

The sole partner resolves to extend the first financial year from 31 December 2011 until 31 December 2012.

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

"Apax US VII, L.P.", une société ayant son siège social à c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans, immatriculée auprès du Registre des Limited Partnership sous le numéro 17014,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée est l'associé unique de «CHIRON US S.à.r.l.», ayant son siège au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164306, et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 octobre 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 36.363.640,-) pour le porter de son montant actuel de DIX HUIT MILLE CINQ CENT DOLLARS AMERICAINS (USD 18.500,-) à un montant de TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 36.382.140,-) par l'émission de TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE (36.363.640) nouvelles parts sociales divisées en (i) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie D, (v) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie I et (x) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (3.636.364) Parts Sociales de Catégorie J ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'apport total de QUARANTE MILLIONS DE DOLLARS AMERICAINS (USD 40.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 36.363.640,-) au capital social de la Société et (ii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 3.636.360,-) à la réserve légale de la Société.

Souscription

"Apax US VII, L.P.", a déclaré souscrire toutes les TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-TROIS MILLE SIX CENT QUARANTE (36.363.640) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de QUARANTE MILLIONS DOLLARS AMERICAINS (USD 40.000.000,-) payé par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue à l'encontre de la Société (la "Créance Apportée").

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie de la Créance Apportée.

Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique décide alors de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 6.1.

«6.1 Le capital social de la Société est de TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE DOLLARS AMERICAINS (USD 36.382.140,-) représenté par TRENTE-SIX MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CENT QUARANTE (36.382.140) parts sociales, d'une valeur d'UN DOLLARD US (1,- USD) chacune divisées en (i) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) TROIS MILLIONS SIX CENT TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT QUATORZE (3.638.214) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de prolonger la première année sociale du 31 décembre 2011 jusqu'au 31 Décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15569. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011173992/183.

(110202115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.483.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 16 décembre 2011

L'associé unique de NYLCAP Mezzanine III Luxco S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Frederik Kuiper de ses fonctions de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2011;
- de nommer Laetitia Ambrosi, né le 12 mars 1975 à Lyon, (France), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-duché du Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 14 décembre 2011, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011176159/17.

(110204760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

NYX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 150.856.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg

- au 11 A, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011176160/14.

(110204782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Objekt Electricité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, 33, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 157.943.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176161/10.

(110205238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Oronat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 34, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.565.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176162/10.

(110205208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.415.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case

may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

Thereupon, Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
 - Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
 - Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; and
 - Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Morocco, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Circle 3 Luxembourg Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital – Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels – Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Circle 2 Luxembourg Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euros.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg; et

- Jabir CHAKIB, né le 5 Novembre 1967 à Casablanca, Maroc, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2011. Relation GRE/2011/4485. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011173993/433.

(110203054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Paladin Realty Brazil Investors III (Lux) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 157.443.

Extrait des résolutions des associés du 29 novembre 2011

Il résulte des dites résolutions que:

Le siège social de la Société est transféré du 291 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé au Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la Société

Amine Zouari

Un mandataire

Référence de publication: 2011176163/16.

(110205293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.053.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 novembre 2011:

- Daniel Bley, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Stephanie Becker, avec effet au 16 novembre 2011.

- Le mandat de Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011176164/17.

(110204563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Planet Luxembourg Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 293, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg F 1.938.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 13 octobre 2011 que le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat du 23A, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg au 293, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Oliver Curcuru / Dominique Koedinger

Président / Trésorier

Référence de publication: 2011176165/15.

(110205433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

ProServices Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.263.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Stéphane Hépineuze, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mombaya Kimbulu,; 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé unique de la société, Wisley S.A., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Stéphane Hépineuze

Gérant

Référence de publication: 2011176166/21.

(110204979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Cz2 Spa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.330.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille onze, le premier décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU,

Représentée aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée par le mandant en date du 28 novembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

L'Associé unique, dûment représenté par Madame Gibert comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

Exposé

1. L'Associé Unique a mis en liquidation volontaire la Société Cz2 Spa S.à r.l., une société à responsabilité limitée en liquidation, dont le siège social est 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.330 (ci-après désignée «la Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire soussigné, le 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le N° 1385 en date du 25 juin 2011.

2. L'Associé Unique a décidé de clôturer la liquidation volontaire de la Société et a donné tous pouvoirs à son mandataire à l'effet de prendre, en son nom, toutes décisions portant sur l'ordre du jour suivant:

- Présentation et adoption des conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation
- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif
- Décision de verser les fonds disponibles de la liquidation, tels qu'ils ressortent des comptes de liquidation, à l'associé unique.
- Clôture de la liquidation
- Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans
- Autorisation et pouvoir donnés au Liquidateur de régler, après la clôture de la liquidation, les coûts et frais mentionnés dans le rapport de liquidation et de clôturer tout compte bancaire après règlement de tout solde à l'Associé Unique.

Ceci exposé, l'Associé Unique prend les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder au versement en espèces en sa faveur du solde de la liquidation, après règlement du passif mentionné dans son rapport. Tous pouvoirs lui sont également conférés pour clôturer tout compte bancaire ouvert au nom de la Société, après lesdits paiements.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé Unique prononce la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte à l'ancien siège social de la Société, 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents Euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte. Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

COLYZEO INVESTORS II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales (registered number LP11864) and whose registered office is at Pellipar House 1st Floor, 9 Cloak Lane London EC4R 2RU, United Kingdom Here represented by Mrs Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on November 28, 2011, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed. The Sole Shareholder, duly represented by Mrs Gibert as said above, declared and requested the notary to enact that is following:

Preamble

1. The Sole Shareholder has decided the liquidation of Cz2 Spa S.à r.l., a private limited liability company in liquidation ("société à responsabilité limitée en liquidation"), having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 136626 (the "Company"), incorporated following a notarial deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 14 April 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1385 dated 25 June 2011, (the "Company");

2. The sole Shareholder has decided to close the liquidation of the Company and has given all powers to its proxy to take in his name all decisions about the following agenda:

- Decision to adopt the findings of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the Liquidation)

- Decision to grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates

- Decision to allocate the available proceeds of the liquidation, as shown in the liquidation's accounts, to the sole shareholder

- Decision to grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the available proceeds of the liquidation to the sole shareholder, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report with full powers granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder

- Decision to close the liquidation and to state that the Company has ceased to exist as of the date of the notarial deed

- Decision pursuant to which the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l. at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Firth resolution

The Sole Shareholder, after having heard the Liquidation Auditor's report, decides to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder grants discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates.

Third resolution

The Sole Shareholder grants all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the balance of the liquidation to him, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report. All powers are also granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Sole Shareholder.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation and states that the Company has ceased to exist as of the date of this deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg. .

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 05 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53935. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 12 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174000/125.

(110203086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Parlay Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 61.785.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, administrateur et administrateur délégué: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Matthijs Bogers

Administrateur et administrateur délégué

Référence de publication: 2011176167/16.

(110204986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Penta Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.846.

—
Extrait de l'assemblée des associés du 19 décembre 2011

L'assemblée des associés de la société PENTA CONSULTING S.à r.l. (la "Société") décide à l'unanimité:

I.- de la modification et du transfert de siège social du 10, rue Mathias-Hardt L- 1717, Luxembourg, au 26 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

Pour extrait conforme
POUR COPIE CONFORME
Signature
Le Président

Référence de publication: 2011176168/15.

(110204864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Placements Financiers et Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 77.213.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011176169/10.

(110204717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Presss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.879.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011176170/15.

(110204804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.605.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 15 décembre 2011

Il résulte des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 15 décembre 2011 qu'il a été décidé de prendre acte et accepter la démission de Monsieur John Dhur, gérant de classe B de la Société avec effet immédiat;

Lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 15 décembre 2011, les associés de la Société ont nommé en tant que gérant de classe B de la Société Monsieur Vincent Goy, né le 16 juin 1955 à Dudelange et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, pour une période à durée indéterminée et avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011176171/19.

(110204810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Quadriga Consult S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 66.193.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 8 décembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme QUADRIGA CONSULT S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, dénoncé en date du 8 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pierre-Yves MAGEROTTE
Le liquidateur

Référence de publication: 2011176172/17.

(110205171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 142.767.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Matthijs Bogers, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Julien François, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Mombaya Kimbulu, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé de la société, Parlay Finance Company S.A., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Julien François
Gérant

Référence de publication: 2011176174/21.

(110204977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

**Utah JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP III F S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.982.

In the year two thousand eleven, on the thirteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CEREP III Sweden S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.648, hereby represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 8 December 2011.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of CEREP III F S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 141.982 and incorporated by a deed drawn up by Me Elvinger, prenamed, on 23 September 2008 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2530 dated 16 October 2008 (page 121427). The Articles have not yet been amended.

The appearing party representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

Sole resolution

The Shareholder resolves to change the name of the Company from "CEREP III F S.à r.l." into "Utah JV S.à r.l." and subsequently to amend article 1 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

" **1. Form – Corporate name.** There exists a private limited liability company under the name "Utah JV S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter referred to as the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter referred to as the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter referred to as the "Articles")."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize décembre.

Par-devant Me Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

CEREP III Sweden S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.648, ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 décembre 2011.

La procuration signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé") de CEREP III F S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.982 et constituée selon un acte dressé par Me Elvinger, prénommé, le 23 septembre 2008 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2530 du 16 octobre 2008 (page 121427); les Statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'Associé décide de modifier la dénomination de la Société de "CEREP III F S.à r.l." en "Utah JV S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci dessus, qui se lira désormais comme suit:

" **1. Forme - Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Utah JV S.à r.l.", qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après définie comme la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après définie comme la "Loi"), ainsi que par les présent statuts de la Société (ci-après définies comme les "Statuts")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.000,- (mille Euros).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2011. Relation: LAC/2011/55988. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174015/85.

(110202839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l., Actionnaire-Gérant-Commandité: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Resources and Infrastructure Development Management S.à r.l.

Actionnaire-Gérant-Commandité

Représenté par Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2011176175/19.

(110204924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Restaurant Le Menhir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 20, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.150.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011176176/15.

(110204800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

RS. Automobile S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 116, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 120.164.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176179/10.

(110205419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

S.T. Sharesmarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.875.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

«Par jugement du 8 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme ST SHARESMARKET S.A, dont le siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des bons malades a été dénoncé en date du 09 octobre 2008,

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Karin SPITZ, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg. Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg avant le 5 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Karin SPITZ
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011176180/18.

(110205098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

S-DENTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 100, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 144.651.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176181/10.

(110205233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Scan Investors Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.457.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011176182/10.

(110205438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Carrelages Santos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Weidingen, 2, rue Knupp.
R.C.S. Luxembourg B 165.408.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fernando PEREIRA DOS SANTOS, carreleur, né à Lajeosa/Tondela (Portugal), le 13 août 1962, demeurant à L-9535 Weidingen, 2, rue Knupp, et

2) Madame Maria Fernanda DOS SANTOS ESTEVES, ouvrière, née à Sao Cristovao (Brésil), le 18 avril 1965, demeurant à L-9535 Weidingen, 2, rue Knupp.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "CARRELAGES SANTOS S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet toutes activités se rapportant directement ou indirectement aux travaux d'une entreprise générale de constructions et d'une entreprise de carrelage.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernando PEREIRA DOS SANTOS, préqualifié, vingt-quatre parts sociales,	24
2) Madame Maria Fernanda DOS SANTOS ESTEVES, préqualifiée, soixante-seize parts sociales,	76
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-9535 Weidingen, 2, rue Knupp.
2. Monsieur Fernando PEREIRA DOS SANTOS, carreur, né à Lajeosa/Tondela (Portugal), le 13 août 1962, demeurant à L-9535 Weidingen, 2, rue Knupp, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la seule signature du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. PEREIRA DOS SANTOS, M. F. DOS SANTOS ESTEVES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2011. LAC/2011/55983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2011174011/124.

(110202733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2011.

Société Ceat d'Investissements en Asie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE CEAT D'INVESTISSEMENTS EN ASIE S.A., SPF

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2011176184/15.

(110204926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Les administrateurs de la Société, Mirko Dietz et Andreas Demmel, ont désormais l'adresse suivante:
47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011176185/13.

(110205001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Safron S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.010.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la Réunion du conseil d'Administration, tenue en date du 03 octobre 2011, que le siège social de la société a été transféré

- du 7, Rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg

- au 11A, Boulevard Joseph II L - 1840 Luxembourg

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2011176186/14.

(110204784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Sailuxfin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.289.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 08 décembre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^{ème} section, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme SAILUXFIN SA dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val fleuri a été dénoncé en date du 24 juin 2005,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Maître Karin SPITZ
Le liquidateur

Référence de publication: 2011176187/15.

(110205096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Samatrika Associates Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 43, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 121.123.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2011

Les actionnaires de la Société Anonyme SAMATRIKA Associates Luxembourg S.A., établie et ayant son siège au 43, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121.123, ont pris les résolutions énoncées ci-dessous le 15 décembre 2011.

Résolution no. 2: Remplacement des administrateurs

Les actionnaires prennent acte du fait que Monsieur José GOMES DE SA est désormais administrateur unique, depuis le 9 février 2011.

Ils décident de renouveler son mandat par anticipation pour une durée de trois années commençant à la date de la présente.

Katarina Maria (Triene-Mie) LE COMPTE
Administrateur

Référence de publication: 2011176188/18.

(110205091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Moda Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 56.690.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011176729/13.

(110206451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2011.
